



---

## Politique de confidentialité

---

### Protection de la vie privée et des services

Le cabinet PIERRE JACQUIN PATRIMOINE s'engage à respecter la confiance que vous lui accordez et à appliquer les dispositions de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à "l'informatique, aux fichiers et aux libertés" ([www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)) ainsi que les principes déontologiques qui en découlent quant à l'exploitation des informations personnelles que vous pouvez être amené à lui communiquer dans le cadre de votre navigation sur son site internet et dans le cadre de ses différentes activités.

#### Immatriculation

Pierre Jacquin Patrimoine (Société par Action Simplifiée Unipersonnelle)  
Immatriculation au RCS de Grasse : 817 886 773  
Capital de 10 000 €

#### Siège social

Pierre Jacquin Patrimoine  
165 chemin du Caladou  
06560 Valbonne, France

#### Contact

Téléphone 06 98 08 50 04  
Email : [pierre@jacquin-patrimoine.com](mailto:pierre@jacquin-patrimoine.com)

#### Représentants légaux

Président - Pierre Jacquin

#### Numéro de TVA intracommunautaire

Numéro d'identification TVA : FR 32817886773

#### Hébergeur du site

1&1 Internet SARL  
7, place de la Gare  
BP 70109  
57201 Sarreguemines

Ce site a fait l'objet d'un enregistrement auprès de la CNIL le 23/09/2016 sous le numéro : 1993323Vo. Nos différentes activités ont été également déclarées sous les références n° NS13, NS16, NS21, NS48, AU3 et sous le n° d'enregistrement 1993319.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'usage exclusif de Pierre Jacquin Patrimoine, afin d'analyser des statistiques avec Google Analytics.

Le destinataire des données est Pierre Jacquin Patrimoine.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à Pierre Jacquin Patrimoine 165 chemin du Caladou, 06560 Valbonne.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

### Confidentialité

Nous ne vendons, n'échangeons ni ne transférons vos informations personnelles à des tiers. Cela n'inclut pas les tiers de confiance qui nous aident à exploiter notre site Web, à mener nos activités ou à offrir des services, à condition que ces parties s'engagent à maintenir la confidentialité de ces informations. Nous pouvons également divulguer vos informations lorsque nous estimons que leur divulgation est appropriée pour se conformer à la loi et, en appliquant les règles de notre site, ou pour protéger nos droits, la propriété ou la sécurité d'autres personnes.

En vertu du secret professionnel auquel sont soumis les conseillers en investissements financiers, nous traiterons de manière strictement confidentielle tous les documents, analyses et informations recueillis dans le cadre de nos missions.

### Cookies

Les cookies sont de petits fichiers texte, image ou logiciel, qui sont placés et stockés sur votre ordinateur, votre smartphone ou tout autre appareil permettant de naviguer sur Internet, lorsque vous visitez un site Web. Les cookies permettent à un site Internet de vous reconnaître, de signaler votre passage sur telle ou telle page et de vous apporter ainsi un service additionnel : amélioration de votre confort de navigation, sécurisation de votre connexion ou adaptation du contenu d'une page à vos centres d'intérêt. Types de cookies déposés par le site [jacquin-patrimoine.com](http://jacquin-patrimoine.com) :

Les cookies indispensables à la navigation (cookies techniques)

Les cookies de fonctionnalité

Les cookies statistiques

Les cookies améliorent votre confort de navigation sur notre site et sont indispensables pour accéder à certains espaces sécurisés. Si vous décidez de bloquer tous les cookies par l'intermédiaire de votre navigateur internet, vous ne pourrez plus visiter que la partie publique de notre site et ne pourrez plus accéder à votre espace client sécurisé.

En poursuivant votre navigation sur notre site, vous acceptez le dépôt de cookies sur votre terminal de navigation. Conformément à la réglementation, vous disposez d'un droit d'opposition et d'accès sur les données vous concernant. Vous pouvez vous opposer au dépôt de cookies statistiques en utilisant les paramètres appropriés de votre navigateur concernant les cookies, le mode navigation privée ou encore le paramétrage « Do Not Track » de votre navigateur.



## Document d'Entrée en Relation

Le présent document d'entrée en relation, conformément à l'article 325-3 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à la loi n°2005-1564 du 15 décembre 2005, transposant la directive sur l'intermédiation en assurance est un élément essentiel de la relation entre le client et son conseiller. Elle résume toutes les informations légales que le conseiller doit avoir communiquées au client dès l'entrée en relation. Elle est un complément à sa plaquette commerciale. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants.

### L'entreprise

Pierre Jacquin Patrimoine, Société par Actions Simplifiées au capital de 10 000 € est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse sous le n° 817 886 773.

Son siège social est situé au 165, chemin du Caladou 06560 Valbonne. Le code NAF/APE de Pierre Jacquin Patrimoine est 6619B. Son code TVA est FR 32 817 886 773.

Pierre Jacquin Patrimoine est immatriculé au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le numéro 16001608.

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site de l'ORIAS (<https://www.orias.fr>) au titre des activités réglementées suivantes :

- **CIF (Conseiller en investissements financiers)** proposant des prestations de conseil non-indépendant au sens de l'article 325-5 du RGAMF, enregistré auprès de l'Association nationale des conseils financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) dont l'adresse courrier est : 17, place de la Bourse, 75082 Paris cedex 2. L'adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org). Cette activité est contrôlable par l'AMF.
- **IAS (Intermédiaire en assurance)**, catégorie « Courtier » et type A d'intermédiaire ;
- **IOBSP (Intermédiaire en opération de banque et services de paiements)**, catégorie « Courtier ». Proposition de services de conseil sur des contacts de crédits immobiliers. Dans le cas d'une recommandation réalisée dans le cadre de ce service, celle-ci portera sur une liste établie par le cabinet. Le client devra acquitter des frais pour la rémunération de ce service, selon conditions mentionnée dans une lettre de mission préalablement établie.

Les activités d'IAS et d'OBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), dont l'adresse courrier est : 4 Place de Budapest, 75 436 Paris cedex 9. L'adresse internet : <http://acpr.banque-france.fr/accueil.html>

- Pierre Jacquin Patrimoine est titulaire de la **carte professionnelle de transactions immobilières** N° CPI 0605 2016000004326 délivrée le 19 février 2019, par la CCI de Nice-Côte d'Azur, sans détention de fonds pour compte de tiers. Absence de garantie financière. Garant : Pierre Jacquin, 165 chemin du Caladou, 06560 Valbonne. L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle couvrant ses diverses activités. Cette couverture est notamment conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Absence de garantie financière. Ces polices sont souscrites auprès de AIG Europe Limited.

N° Police Assurance.....	FRE0000135
Activité CIF.....	300.000 Euros par sinistre et 300.000 Euros par période d'assurance
Activité IAS.....	1.564.610 Euros par sinistre et 2.315.610 Euros par période d'assurance
Activité IOBSP.....	500.000 Euros par sinistre et 800.000 Euros par période d'assurance
Activité Transaction immobilière.....	150.000 Euros par période d'assurance

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr) ou <https://www.anacofi.asso.fr/anacofi-cif/>

Notre cabinet prend en compte dans son processus de sélection des instruments financiers qui vont vous être proposés, les facteurs de durabilité tels que

- la lutte contre la corruption et les actes de corruption en signant une charte anti-corruption avec les producteurs de produits ;
- les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques ;
- le respect des droits de l'homme, en choisissant des producteurs de produits qui affichent ce critère dans leurs politiques et processus de création de valeur.



### Liste des principaux partenaires :

<u>Partenaires</u>	<u>Nature</u>	<u>Type d'accord</u>	<u>Mode de rémunération</u>
UAF-LIFE	Plateforme de courtage	Convention de courtage	Commissions
Swiss Life	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Corum AM	SCPI	Convention de distribution	Commissions
Iroko	SCPI	Convention de distribution	Commissions
Advenis	SCPI	Convention de distribution	Commissions
Epsicap	SCPI	Convention de distribution	Commissions
Primonial / Murano	Co-courtage	Convention de courtage	Commissions
Selencia	Assureur	Convention de courtage	Commissions
April	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Generali	Assureur	Convention de courtage	Commissions
Tylia Invest	Plateforme de Financement Participatif, Prestataire de Service en Investissement	Convention de partenariat	Commissions

Liste non exhaustive. Vous êtes informé(e) que nous ne détenons aucune participation directe ou indirecte supérieure à 10% des droits de vote ou de capital dans les entreprises susvisées. Votre conseiller ne peut encaisser aucun fond, effet ou valeur que ceux représentatifs de rémunération ou commission.

### Mode de facturation et de rémunération du cabinet Pierre Jacquin Patrimoine :

En fonction de la mission confiée et de vos attentes, la rémunération peut être de plusieurs natures.

Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

- Des commissions

Le conseil étant non indépendant, le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller est rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Certaines sociétés sont également amenées à verser au conseiller des commissions forfaitaires et/ou en pourcentage des investissements réalisés par le client, en sus des frais qui sont appliqués au client. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie ultérieurement sur simple demande une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cadre d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions.

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, le conseiller pourra percevoir :

- une partie des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 0,5% pour les OPC monétaires, jusqu'à 1,5% pour les actions françaises, les actions de pays de la zone euro, les actions des pays de l'Union européenne, les actions internationales, les obligations et autres titres de créance libellés en euro, les obligations et autres titres de créance internationaux, les OPC fonds à formule, les OPC diversifiés et pour les autres parts de sociétés,
- une partie des frais de souscription et « re-offer » (écart de prix, upfront, etc.) pouvant aller jusqu'à 8% pour les catégories visées ci-dessus,
- une partie des frais de transaction et des droits de garde,
- Des précisions quant à la rémunération du conseiller seront apportées au client lors de la remise des préconisations écrites.

Conformément aux dispositions de l'article 325-6 du Règlement général de l'AMF, le client peut obtenir, avec le concours du conseiller en investissements financiers, communication d'informations plus précises auprès de l'établissement teneur du compte, ou directement auprès du producteur quand ce dernier n'est pas lui-même dépositaire. Le client est informé que pour tout acte d'intermédiation, le conseiller est rémunéré par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajoutent une fraction des frais de gestion qui est au maximum de 50% de ceux-ci. Au titre de l'accompagnement du client, une information plus précise sera fournie à sa demande une fois connus les supports choisis.

- Des honoraires payés directement par les clients rémunérant des prestations définies à l'avance, et dont le devis est communiqué par écrit dans le cadre d'une convention (conseils, analyses techniques, suivi, programmes de préconisations, recherches et montages de crédits, etc.)
- Des honoraires payés directement par les clients rémunérant des prestations définies à l'avance, et dont le devis est communiqué par écrit dans le cadre d'une convention (conseils, analyses techniques, suivi, programmes de préconisations, recherches et montages de crédits, etc.)
- Cependant le montant des honoraires réclamés dépendra souvent de la nature de la mission, de sa complexité et de la nécessité éventuelle de faire intervenir des compétences extérieures.



Votre conseiller pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains de ses fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

Au titre de l'accompagnement au client, une information plus précise sera fournie ultérieurement, sur simple demande, une fois connus les supports choisis par le client.

Dans le cadre d'une mission d'Intermédiation en Opération de Banque et Services de Paiement (IOBSP) :

Avant la conclusion de toute opération de banque ou service de paiement ou de tous travaux et conseils préparatoires, le cabinet Pierre Jacquin Patrimoine conviendra avec son client, y compris tout client potentiel, par écrit ou sur un autre support durable, des frais éventuels et, le cas échéant, de la rémunération qui lui seront dus (montant HT/TTC et/ou commission).

Lorsque l'opération de banque est relative à un contrat de crédit immobilier, le cabinet Pierre Jacquin Patrimoine précise s'il perçoit, au titre de cette opération, une rémunération de l'établissement de crédit, de la société de financement, de l'établissement de paiement ou de l'établissement de monnaie électronique concerné et quels en sont le montant ou, si ce montant n'est pas connu, les modalités de son calcul.

Dans le cadre d'une mission d'Intermédiation en Assurance (IAS) :

N'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance, le cabinet Pierre Jacquin Patrimoine se prévaut d'un service de recommandation fondé sur une analyse impartiale et personnalisée, et est tenu d'analyser un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché, de façon à pouvoir recommander, en fonction de critères professionnels, le ou les contrats qui seraient les plus adaptés aux besoins du souscripteur éventuel ou de l'adhérent éventuel. (cf liste des principaux partenaires ci-avant).

Lorsque le souscripteur ou l'adhérent doit payer des honoraires, le cabinet Pierre Jacquin Patrimoine lui communiquera le montant de ceux-ci ou, lorsque cela n'est pas possible, leur méthode de calcul.

---

### **Mode de communication**

Votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : Pierre Jacquin Patrimoine, 165 chemin du Caladou - 06560 Valbonne
- Par téléphone : 06 98 08 50 04
- Par mail : [pierre@jacquin-patrimoine.com](mailto:pierre@jacquin-patrimoine.com)
- Par internet, via le site [www.jacquin-patrimoine.com](http://www.jacquin-patrimoine.com)

---

### **Traitement des réclamations**

(article 325-23 du RGAMF et instruction AMF n°2012-07 du 13/07/2012 – MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017, MAJ 01/01/2024)

### **Modalités de saisine de l'entreprise**

Pour toute réclamation, votre conseiller peut être contacté selon les modalités suivantes :

- Par courrier : Pierre Jacquin Patrimoine, 165 chemin du Caladou - 06560 Valbonne
- Par téléphone : 06 98 08 50 04
- Par mail : [pierre@jacquin-patrimoine.com](mailto:pierre@jacquin-patrimoine.com)

### **Traitement**

Votre conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- 10 jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- 2 mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

En cas d'échec de votre réclamation écrite auprès du cabinet, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent selon l'activité concernée :



### **Médiateur compétent litiges avec une entreprise**

Médiateur de de l'ANACOFI  
92, rue d'Amsterdam  
75 009 Paris

### **Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :**

#### Pour les activités CIF :

M Rémi BOUCHEZ  
Médiateur de l'AMF  
Autorité des marchés financiers  
17, place de la Bourse  
75 082 Paris cedex 02  
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation>

#### Pour les activités d'assurance :

La Médiation de l'Assurance  
TSA 50110  
75441 PARIS CEDEX 09  
Site internet : <https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>

#### Pour les activités d'IOBSP et Immobilières :

Médiation de la consommation - ANM Conso  
25 allée Rose Dieng Kuntz  
75019 Paris  
Site internet <https://www.anm-conso.com/page-saisine.php>

---

### **Clause de confidentialité**

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à l'Anacofi-CIF dans le cadre de ses missions de contrôle.

Les informations recueillies dans le cadre de notre mission peuvent être transmises aux établissements financiers ou immobiliers partenaires, dans le cadre des transactions demandées, conformément à la réglementation en vigueur. Les prestataires mandatés pour le traitement informatique et/ou administratif des données vous concernant s'engagent à respecter le caractère confidentiel de ces informations.

Vos coordonnées ne seront ni échangées ni revendues à des tiers, et ne seront utilisées par notre cabinet que dans le cadre de notre activité de conseil en gestion de patrimoine pour traiter votre demande. Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Monsieur Pierre JACQUIN, responsable de traitement, ainsi que ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives (AMF, ANACOFI-CIF). Ce recueil/traitement des données a pour finalité de pouvoir joindre nos clients et le bon déroulement de nos missions de conseil. Elles sont conservées pendant toute la durée des contrats avec notre cabinet et dans tous les cas pendant une durée minimum de 5 ans. Conformément aux articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous pourrez exercer un droit d'accès et de rectification de ces informations au siège social de Pierre Jacquin Patrimoine. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Ces informations sont soumises au règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD), issu du règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 2 avril 2016. Le cabinet Pierre Jacquin Patrimoine a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées (récépissé n° 16520165). Le cabinet Pierre Jacquin Patrimoine s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'Anacofi-CIF, incluant le secret professionnel, disponible au siège de l'association ou sur [www.anacofi.asso.fr](http://www.anacofi.asso.fr).

---

### **Pourquoi nous choisir ?**

Chez Pierre Jacquin Patrimoine, vous trouverez :

- Une approche globale sur l'ensemble de votre patrimoine privé.
- Une équipe de proximité à votre écoute soucieuse de vous apporter des services personnalisés et un accompagnement vous facilitant la vie ainsi que des produits adaptés à votre situation patrimoniale recherchés pour leur qualité.
- La capacité de travailler avec vos conseils habituels (notaires, experts-comptables, avocats) ou de vous présenter des professionnels reconnus selon la problématique rencontrée.

Notre relation d'affaires évoluera en même temps que votre situation et nous nous efforcerons d'adapter nos prestations à vos besoins et priorités.